



Communiqué de presse

Luxembourg, le 27 octobre 2022

«Pantouflage»: des règles laxistes pour les agences de l'UE

Les agences de l'UE devraient renforcer leurs règles et contrôles afin de réduire au minimum le risque de voir des managers et d'autres agents de l'encadrement supérieur quitter leurs fonctions pour occuper dans le secteur privé des emplois susceptibles de présenter des conflits d'intérêts et de nuire à l'intégrité des institutions de l'UE. C'est ce que recommande la Cour des comptes européenne dans son rapport annuel sur les agences de l'Union publié aujourd'hui. En validant les comptes de celles-ci relatifs à l'exercice 2021, la gardienne des finances de l'UE confirme parallèlement la fiabilité de leur comptabilité. Les auditeurs ont aussi attribué une bonne note à l'ensemble des 44 agences concernant leur manière de percevoir des recettes pour leurs opérations, et ont émis un bulletin de santé positif pour les dépenses de toutes les agences, à une exception près, malgré des problèmes persistants liés aux marchés publics dans la plupart d'entre elles.

«Une fois de plus, nous avons été en mesure d'émettre des opinions d'audit positives et favorables sur les comptes et les recettes des agences de l'UE, et leurs dépenses sont généralement à la hauteur des attentes», a déclaré M. Rimantas Šadžius, le Membre de la Cour responsable de l'audit. «Cependant, les législateurs et les agences doivent tenir compte de notre signal d'alerte et traiter les situations potentielles de pantouflage de manière plus rigoureuse, afin d'éviter les conflits d'intérêts et les atteintes à la réputation des agences elles-mêmes et de l'UE prise dans son ensemble.»

Les règles de l'UE imposent à ses organes très peu d'obligations lorsqu'il s'agit d'assurer un suivi du respect des exigences en matière de «pantouflage» par leurs agents actuels et anciens. Par ailleurs, les agences (notamment celles dotées de compétences en matière de réglementation et de liens avec l'industrie) sont particulièrement exposées au risque de «pantouflage» pour deux raisons: d'abord, leur recours aux agents temporaires, à l'origine de taux élevés de rotation du personnel; ensuite, leur modèle de gouvernance, avec des mandats de courte durée pour les membres des conseils d'administration. Le problème à cet égard tient au fait que les règles sur le «pantouflage» ne s'appliquent pas aux membres des conseils des agences, car ils ne font pas partie de leur personnel. Les auditeurs estiment qu'en raison de cette situation, un vide juridique est créé et seule une petite partie des cas potentiels de «pantouflage» sont examinés. En outre, peu d'agences vont au delà des exigences légales minimales lorsqu'elles traitent des situations potentielles de «pantouflage». La

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2021, adopté par la Cour des comptes européenne.

Ce rapport est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

plupart n'assurent même aucun suivi du respect des exigences en la matière par leurs agents actuels et anciens, en s'appuyant exclusivement sur des déclarations sur l'honneur.

Dans plusieurs de leurs précédents rapports, les auditeurs avaient déjà recensé des problèmes de gouvernance et des conflits d'intérêts relatifs aux agences de l'UE. Le présent rapport met une fois de plus en évidence des questions de gouvernance concernant les autorités de surveillance chargées des banques, des assurances et des marchés financiers. En raison de ces problèmes, les intérêts nationaux risquent d'être favorisés au détriment de ceux de l'UE.

Les auditeurs émettent en outre des critiques sur la façon dont les agences acquièrent des biens et des services. Ils leur recommandent de s'assurer qu'elles utilisent les fonds de manière optimale. En fait, les faiblesses dans les marchés publics, dont le nombre a connu récemment une augmentation, restent l'une des principales raisons à l'origine des cas où les agences ne respectent pas les règles sur les paiements. Pour la moitié des agences, les auditeurs ont relevé des lacunes dans les contrats. Dans le cas de l'agence eu-LISA, qui gère les systèmes d'information à grande échelle dans les domaines de la liberté et de la sécurité, ils ont détecté des dépenses erronées à hauteur de 18,1 millions d'euros en raison de problèmes déjà signalés par le passé. Les auditeurs brandissent donc à présent à cette agence un nouveau carton jaune d'avertissement sous la forme d'une opinion d'audit avec réserve sur ses paiements. Ils lui demandent d'améliorer ses procédures de marchés publics et sa gestion des contrats.

L'audit a montré que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a eu un impact sur trois agences en particulier. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a exigé davantage de fonds et de personnel pour répondre aux demandes d'assistance supplémentaire adressées par des pays de l'UE qui ont accueilli des réfugiés ukrainiens. Les activités de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA) ont été touchées par l'interruption de l'utilisation des lanceurs russes Soyouz pour ses satellites Galileo. Le Conseil de résolution unique (CRU), chargé de la liquidation des banques défaillantes, a conclu que la guerre a aggravé les risques de crédit liés aux expositions des banques sur des contreparties en Russie, en Biélorussie et en Ukraine, ainsi qu'aux prêts aux entreprises nationales les plus exposées aux conséquences de la guerre.

Informations générales

Les agences de l'UE exercent une influence significative dans des domaines fondamentaux pour le quotidien des Européens, comme la santé, la sécurité et la justice. En 2021, elles ont dépensé 13,1 milliards d'euros sur le budget de l'UE pour exécuter des programmes, entre autres ceux destinés à soutenir le pacte vert pour l'Europe et la recherche. Elles employaient 14 430 agents (17 % de l'ensemble du personnel de l'UE) pour un budget total de 4,1 milliards d'euros (2,5 % de l'ensemble du budget de l'Union), sans tenir compte du CRU. Frontex se situe en tête de liste, avec plus de 1 500 agents et un budget de 500 millions d'euros.

Dans le contexte de l'UE, le «pantouflage» désigne les cas où des agents quittent la fonction publique européenne pour exercer dans le secteur privé un emploi en lien avec leurs activités précédentes. Cette situation peut créer des conflits d'intérêts et présenter un risque pour l'intégrité des institutions de l'UE, étant donné que de précieuses connaissances internes peuvent passer dans le secteur privé ou que les anciens fonctionnaires peuvent exercer une pression sur leurs anciens collègues, ou encore que des fonctionnaires en place peuvent être influencés par la possibilité d'être embauchés ailleurs.

Le rapport annuel sur les agences de l'UE est disponible dans son intégralité sur le [site internet de la Cour](#). Il est accompagné d'un document de synthèse intitulé «2021 – L'audit des agences de l'UE en bref». Aujourd'hui, le jeudi 27 octobre, les auditeurs organisent une conférence en ligne intitulée «La

bonne gestion financière au sein des agences de l'UE», qui porte principalement sur le risque de conflits d'intérêts liés à des situations de «pantouflage» et sur les problèmes relatifs aux marchés publics. Vous pouvez y [assister en direct](#) sur Youtube, entre 9 h 30 et 12 h 30.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – mobile: (+352) 621 552 224
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – mobile: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – mobile: (+352) 691 553 547